



# Ski Club Olympique Belle Etoile Albertville

*Le but de ce règlement est de préciser pour chaque coureur et chaque famille entrant ou faisant partie du Ski Club, ce que doit être son engagement vis à vis de la structure qui l'accueille.*

## **1 - L'inscription, l'adhésion et le maintien au sein du club**

Tous les adhérents doivent régler une cotisation : le prix de la licence, matériel et l'adhésion. Son montant est fixé chaque année.

Tout adhérent doit fournir lors de son inscription un certificat médical l'autorisant à la pratique du ski de compétition.

A défaut de règlement ou de non remise du certificat médical dans les délais prévus, l'accès aux activités du club sera refusé à l'adhérent.

Toute nouvelle admission se fait sur avis de la commission sportive, dans les conditions fixées par celle-ci.

Chaque année, les entraîneurs examinent la liste des coureurs. Ils se réservent le droit d'exclure ceux qui ne répondent pas à ce qui était attendu d'eux, tant au niveau des résultats sportifs que du comportement.

Tout manquement grave aux règles du Club sera sanctionné par un avertissement, une exclusion provisoire, ou définitive du Club. L'exclusion définitive ou provisoire ne donne droit à aucune compensation financière pour la cotisation versée.

## **2 - Le coureur**

Il est tenu de respecter le présent règlement.

Il s'engage à participer à toutes les séances d'entraînement et à toutes les compétitions pour lesquelles il aura été inscrit. Toute absence ou retard devra être justifié par un motif valable auprès de l'entraîneur et ou du président.

Il s'engage à rechercher à toute occasion à se perfectionner et à progresser tant au niveau physique que technique.

Il est demandé à chaque coureur de porter systématiquement et en parfait état de propreté le blouson du Club sur les lieux de compétition. Ce blouson est renouvelé tous les 2 ans.

Porter la tenue du club, c'est représenter l'identité du Club et de ses Partenaires.

Il s'engage à n'utiliser son forfait saison que pour lui-même et à n'utiliser les couloirs prioritaires des Remontées Mécaniques uniquement lors des entraînements.

Ski Club Olympique Belle Etoile : 2, rue Pargoud 73200 ALBERTVILLE  
Association loi 1901, pas de TVA.





# Ski Club Olympique Belle Etoile Albertville

Il est rappelé l'obligation de respecter le personnel des remontées mécaniques et la réglementation en vigueur, ainsi que la nécessité à avoir un comportement exemplaire dans les files d'attente.

Lors des repas pris dans le restaurant, il se doit de respecter le personnel de l'établissement, ainsi que les clients en mangeant proprement et calmement.

Il doit avoir des relations de respect et de politesse avec tous ceux qui constituent son environnement de skieur, notamment avec ses camarades du Club.

A travers lui, c'est l'image du Club qui est représentée.

Il s'engage à respecter les règles de sécurité telle qu'elles sont fixées pour la pratique du ski. Cela concerne son comportement général aussi bien sur les pistes qu'en hors pistes, ainsi que le respect des règles fixées par la compétition et les entraînements.

Il s'engage à ne pas dégrader et à maintenir en état de propreté les biens collectifs du Ski Club (locaux, véhicules, matériel).

Il s'engage à participer aux manifestations organisées par et pour le Club.

Enfin il s'engage à avoir une hygiène de vie en accord avec la pratique du ski en compétition. C'est à dire, avoir une alimentation équilibrée, des temps de repos suffisants, refuser l'usage de tout produit dopant et ne pas consommer d'alcool lors des courses et des entraînements.

Vos skis loués par le Club chez ROSSIGNOL, il est important qu'il soit bien entretenu pendant la saison et restitué durant l'été : propre et farter, pour vous permettre de les relouer une deuxième saison.

### **3- Les parents**

Ils sont tenus d'accepter les conditions matérielles et financières du club :

- Adhésion
- Location du matériel
- Blouson du club
- Participation financière aux stages
- Indemnités entraîneur

Ils sont tenus de régler les factures et d'apporter tous les documents demandés par le club dans les délais prévus.

Ils se doivent de respecter les entraîneurs et dirigeants du Club, ainsi que les coureurs et leurs parents.

Ski Club Olympique Belle Etoile : 2, rue Pargoud 73200 ALBERTVILLE  
Association loi 1901, pas de TVA.





# Ski Club Olympique Belle Etoile Albertville

Il est de bon usage de passer régulièrement aux permanences hebdomadaires de manière à se tenir informé de la vie du club, et par la même occasion de faire vivre l'association.

Ils s'engagent à participer activement aux manifestations organisées par le Club. Un chèque de caution (50€) sera demandé à chaque famille en début de saison. Chaque famille s'engage à aider à l'organisation de 3 manifestations minimum par an.

Il est rappelé que les coureurs sont pris en charge par le Club à partir du lieu et de l'heure de rendez vous lors des déplacements, ou à partir du début de l'entraînement jusqu'à ce que l'entraîneur décide de la fin de celui-ci.

L'entraîneur coach et gère son groupe sur les lieux d'entraînement et de compétition, c'est à lui d'intervenir, même si les parents sont sollicités pour conduire les enfants.

Mise à jour  
Octobre 2016.

Ski Club Olympique Belle Etoile : 2, rue Pargoud 73200 ALBERTVILLE  
Association loi 1901, pas de TVA.

